

No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi 10 janvier 2017 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Mesdames et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Anne Pelletier, et Linda Levesque formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-01-17

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

RS-02-17

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que les procès-verbaux de la réunion du 5 et du 19 décembre 2016 soient acceptés tels que rédigés. La RS181-16 modifiant les frais de représentation à 546.92 de Mme Linda Levesque.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 décembre 2016 de 12,175.58\$ en marge de crédit.

Période de questions

Aucune question

RS-03-17

Approbation des comptes

Il est proposé par Linda Lévesque
et résolu

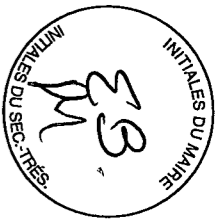
d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

1. Petite caisse : Postes Canada	72.15	
Pauline Bossé (ménage)	60.00	
Bistro St-Benoit	30.00	
Épicerie 4 Sous	2.30	
Restaurant P'tit Rouet	<u>40.00</u>	204.45
2. Bell Canada : Municipalité		192.99



No de résolution
ou annotation

	Cantine	126.17
	Caserne pompier	<u>57.04</u>
3.	Hydro Québec Rue globale Centre Communautaire	376.20 117.49 1,148.65
4.	Bell Mobilité	19.50
5.	BMR	159.48
6.	Commission scolaire du Fleuve & des Lacs	60.00
7.	Place du Travailleur	258.69
8.	Servicech	8,847.64
9.	Registraire des entreprises (Comité Développe Touristique)	52.70
10.	Carrefour du camion R.D.L	615.92
11.	Usinage Industriel Dégelis	109.59
12.	Déménagement Livre-Tout	17.72
13.	Pétrole Jacques Larochelle	6,995.88
14.	Le 1212	92.99
15.	Laforge & Frères	402.41
16.	Profab 200 (dessus bande)	143.72
17.	Pièces Tennis	86.36
18.	MacPek	77.58
19.	Laforest Nova Aqua	8,768.50
20.	SAAQ (souffleuse)	304.09
21.	Municipalité St-Louis du Hal Hal	126.44
22.	Denis Moreau (frais déplacement)	128.85
23.	Mon Buro	65.28
24.	Bistro St-Benoit (repas de Noel)	674.33
25.	Oxygaz	160.49
26.	Moreau Avocats (entente de service pour 2016)	574.88
27.	Pelletier * Labrie (certificat localisation 35-35-A-35-B)	697.85
28.	P. Beaulieu Électrique (bureau municipal)	176.17
29.	Ville de Dégelis (entraide)	200.50
30.	Laboratoire BSL	24.14
31.	R.I.D.T (vidange septiques)	171.00
32.	Oxygaz	87.55
33.	Réseau Information Municipale (abonnement)	183.96
34.	Émilien Beaulieu (frais représentation)	99.00
35.	Petite caisse : Poste Canada	97.75
	Pauline Bossé (ménage) <u>75.00</u>	172.75
36.	Bureau publication (avis de mutation)	36.00
37.	Jacinthe Madore (achat déco Noel)	235.94
38.	René-Claude Ouellet (dénéigement)	<u>448.41</u>
	Total	<u>33,123.10</u>
	2017	
39.	Pétrole J. Larochelle	2,370.99
40.	Pièces Tennis	76.92
41.	Macpek	44.86
42.	BMR	82.26
43.	Carl Electronique (ampli)	915.78
44.	Premier Tech (programme entretien)	192.46
45.	PG Solution (contrat entretien)	6,795.03
46.	Infotech (contrat soutien)	517.39
47.	Guy Morin (location virée)	28.74



No de résolution
ou annotation

48. Electronique Mercier (achat 2 radios portative)	1,878.58
49. Groupe Ultima	18,258.00
Total	31,161.01
Grand Total	64,284.11
50. Hydro-Québec (éclairage public)	120.04
51. Electronique Mercier	112.68
52. Déménagement Livre-Tout	12.03
53. Les Éditions juridiques FD (mise à jour code)	77.70
54. Lynda Dumont (ménage chalet octobre à décembre)	1,490.69
	1,813.14

Grand Total

66,097.25

RS-04-17

Chemin privé : Tarif

Considérant l'augmentation des coûts du carburant et des autres frais inhérents, le Conseil juge nécessaire de modifier le tarif pour l'ouverture de la route du Lac-Légéré, appartenant pour 0.70 km au Domaine du Lac-Légéré;

Après délibération,

il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixe à 2,050 \$ le tarif pour l'entretien de 0.70 kilomètre de chemin appartenant au Domaine du Lac-Légéré pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

RS-05-17

A.D.M.Q. : cotisation 2017

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le paiement de la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la prochaine année au montant de 859.64 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

RS-06-17

Adoption des prévisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation de Packington

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu



No de résolution
ou annotation

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Packington pour l'année 2017 et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

Que le Conseil s'engage à s'assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisée (RAM-C) et plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures (PQI).

Adoptée à l'unanimité

RS-07-17

Indexation du taux horaire de la secrétaire administrative et des élus

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une indexation de 2% du taux horaire de la secrétaire adjointe ainsi que de la rémunération des élus pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

RS-08-17

**PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D'AIR! 2.0 »
(2017 - 2018 - 2019)**

ATTENDU QUE le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu'il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

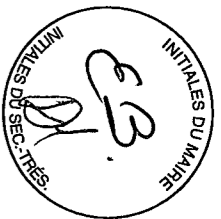
ATTENDU QUE l'édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR!** » a connu un succès impressionnant;

ATTENDU QUE l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l'intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** » pour tout le Québec, avec l'objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

ATTENDU Qu'une remise de 300\$ pour le remplacement du vieux appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offert aux participants du programme, « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE l'appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif;

ATTENDU QUE la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150\$ pour le remplacement du vieux appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200\$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

ATTENDU QUE d'autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d'éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l'incitatif monétaire du programme « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »;

ATTENDU QUE l'AQLPA est le gestionnaire du programme, « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

ATTENDU QUE le programme sera relancé en 2017;

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

QUE la Municipalité de Packington participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « **CHANGEZ D'AIR! 2.0** »; jusqu'à concurrence de 5 poêles remplacés par année du programme sur son territoire ou jusqu'à l'épuisement d'une enveloppe de 750 \$ par année du programme.

Adoptée à l'unanimité

RS-09-17

Cours Centre de coordination des mesures d'urgence... de la théorie à la pratique

L'APEQ offre une formation le samedi 4 février 2017 à Pohenégamook Santé Plein Air. La formation sera sur le centre de coordination des mesures d'urgence de la théorie à la pratique. Le coût de la formation est fixé à 334 \$ incluant la formation, le repas du midi ainsi que les pauses-café.

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington inscrit Denis Moreau, directeur général à assister à la formation sur le centre de coordination des mesures d'urgence. Le Conseil autorise le paiement de la formation ainsi que les frais de déplacement s'y rattachant.

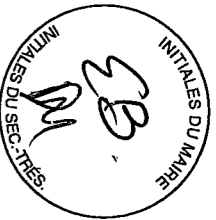
Adoptée à l'unanimité

Réfrigération Y.P. offre un contrat d'entretien du système de chauffage au chalet communautaire de Packington pour la prochaine année. Il en coûterait 581.34 \$ pour l'année, taxes en sus pour deux visites durant l'année 2017.

Après délibération,
il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre de service pour l'entretien du système de chauffage au chalet communautaire pour l'année 2017 tel que spécifié dans son offre.

Adoptée à l'unanimité



RS-10-17

No de résolution
ou annotation

Engagement d'un 4^e homme sur demande à l'entretien des chemins d'hiver

Considérant que le conseil municipal de la paroisse de Packington désire former un quatrième homme en cas de besoins spécifiques (maladie, vacances, surcharge de travail) ;

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire préparer la relève dans l'éventualité d'une retraite ;

Considérant que cet emploi est temporaire pour la période hivernale pour respecter les locks books de ses employés ;

Considérant que l'employé sera en période de probation et que le conseil évaluera ledit employé au besoin et/ou à la fin de la période hivernale ;

Considérant que le Directeur général a communiqué avec ledit employé pour connaître son intérêt et ses disponibilités ;

En conséquence,
il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne les services de M. Luc Leclerc comme 4^e homme à l'entretien des chemins d'hiver. Que M. Leclerc est en période de probation pour la prochaine saison hivernale. Que M. Leclerc aura les conditions de travail incluses dans la convention pour ce type d'emploi.

Adoptée à l'unanimité

RS-11-17

Conditions d'emprunt RG-274-2014

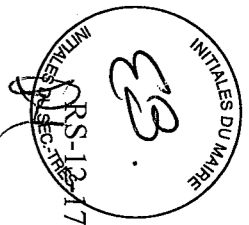
Il est proposé par Yvan Côté
et résolu unanimement

QUE la Municipalité de la paroisse de Packington accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc., pour son emprunt par billets en date du 18 janvier 2017 au montant de 192 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 274-2014. Ce billet est émis au prix de 99,119 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **deux (2) ans** comme suit :

94 700 \$	1,50000 %	18 janvier 2018
97 300 \$	1,65000 %	18 janvier 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annulation

Résolution de concordance au RG-274-2014

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Packington souhaite emprunter par billet un montant total de 192 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
274-2014	192 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 192 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 274-2014 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	94 700 \$
2019	97 300 \$
2019	0 \$

Adoptée à l'unanimité

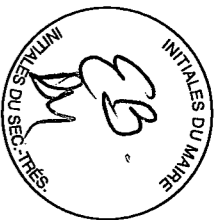
RS-13-17

Demande de soumissions travaux traitement de surface double

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire réaliser des travaux de traitement de surface double dans les secteurs de la rue Soucy et du Chemin du Détour;

En conséquence,
il est proposé par Louis Boulianne
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande des soumissions pour la réalisation de travaux de traitement de surface double sur une partie de la rue Soucy et du Chemin du Détour. Que les travaux devront être réalisés avant le 10 juillet 2017. Que les soumissions seront reçues sous enveloppes scellées portant la



mention 'SOUSSION traitement de surface double' jusqu'à 1 heure le 17 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

Rencontre SHO, élus concernant fusion OMH 18 janvier 2017 à 19 heures

Le Directeur général rappelle l'importante rencontre le mercredi 18 janvier prochain à la salle Le Détour à Temiscouata-sur-le-Lac, secteur Notre-Dame-du-Lac concernant le projet de fusion des OMH au Temiscouata. Tous les membres du conseil sont les bienvenus.

RS-14-17

Cuisine collective

Pour souligner le 25^e anniversaire des Cuisines collectives de Dégelis et le 20^e anniversaire des Cuisines collectives de Cabano, les organismes organisent un dîner-conférence à la salle Temiscouata de Temiscouata-sur-le-Lac. Un repas, suivi d'un internède musical et d'une conférence du docteur Gilles Lapointe. Pour organiser cet événement, ils demandent d'une contribution financière est souhaité pour l'organisation de cet événement.

Après délibération,

il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 50\$ pour l'organisation de cette fête.

Adoptée à l'unanimité

RS-15-17

Services de consultation juridique dite de première ligne

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

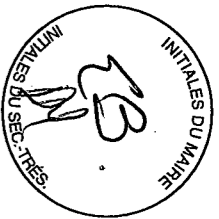
que le Conseil municipal de la paroisse de Packington renouvelle son entente avec Moreau avocats inc. pour le service de consultations juridiques dites "Première ligne" pour un montant forfaitaire de 500. \$ plus taxes pour consulter, sans nombre d'appels limités, un ou des avocats de la firme pour l'obtention d'opinions juridiques sommaires, ou encore pour valider, confirmer ou compléter des documents préparés par les officiers municipaux.

Adoptée à l'unanimité

RS-16-17

MRC de Temiscouata : Quote-parts 2017

Considérant que la MRC de Temiscouata a transmis la facturation de l'ensemble des quotes-parts pour l'année 2017;



No de résolution
ou annotation

Considérant que le Conseil doit acquitter des factures pour un montant de 30,493.50 \$ pour la prochaine année;

Considérant que le Conseil trouve important de répartir le paiement desdites quotes-parts en fonction de la perception des taxes municipales;

En conséquence,
il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le paiement des différentes quotes-parts en quatre versements égaux qui respectent la perception des taxes municipales. Que le Conseil autorise le versement de la manière suivante :

1 ^{er} versement	7,623.38 \$
2 ^e versement	7,623.38 \$
3 ^e versement	7,623.37 \$
4 ^e versement	7,623.37 \$

Adoptée à l'unanimité

RS-17-17 Appels de candidatures pour l'exploitation du restaurant de la plage municipal et gestion du camping

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington recherche une personne dynamique pour l'exploitation de son restaurant à la Plage municipale ainsi que la gestion du camping. Les personnes intéressées doivent présenter une proposition d'affaires en ce sens. Les offres seront reçues jusqu'au vendredi 27 janvier 2017 à 11 heures. Le Conseil demande de faire paraître cet appel de candidature dans le journal l'Info-Dimanche, l'Informateur ainsi que sur la page Facebook de Packington.

RS-18-17

Fiscalité agricole

Considérant l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 G\$ en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;

Considérant que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;

Considérant que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;

Considérant l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes



foncière agricole, souvent plus avantageuse que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;

Considérant que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1\$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de revenu selon les régions;

Considérant la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles Québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles»;

Considérant qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;

Considérant que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuelle, un taux de 78% pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85% sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70% sur les taxes scolaires et du crédit de 100% sur les premiers 300 \$ de taxes;

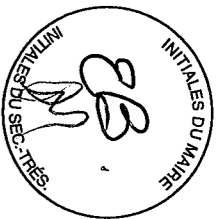
Considérant que les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (Éco Ressources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;

Considérant que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficieraient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;

Considérant que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à la Commission de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Énergie et des ressources naturelles montrent que 83% des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;

Considérant le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;

Considérant que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;



No de résolution
ou annotation

Considérant que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

Considérant l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneiges du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

Considérant que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

En conséquence,
il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande au gouvernement du Québec de maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée.

Que le Conseil demande de fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Témiscouata tenue le 12 décembre dernier.

Période de questions

- Un contribuable demande combien de temps messieurs Boulianne et Michaud n'ont pas assisté à une réunion du conseil.
- Un contribuable informe des démarches qu'il a faites dans le dossier de la téléphonie cellulaire. Il souhaite que l'on fasse encore des pressions auprès de Bell pour souhaiter obtenir la couverture cellulaire. Il voudrait que le conseil s'informe des équipements que nous devrions avoir pour avoir une couverture complète du cellulaire sur notre territoire. Il demande au conseil si ce dossier est une priorité pour eux et s'il est prêt à investir pour avoir une couverture complète.

Levée de l'assemblée

À 20 h 55, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée.